

Montpellier, le 29 juin 2011

SECHERESSE :
**restrictions sur les 2 bassins versants de l'Orb-Libron
et de l'Hérault,
généralisation de la vigilance sur le reste du
département**

→ **ALERTE et prise de mesures RESTRICTIONS de NIVEAU 1 sur les bassins versants de l'Orb-Libron et de l'Hérault** : Malgré la vigilance et les quelques pluies et orages éparses de ces dernières semaines, les cours d'eau de surface ont atteints des seuils très bas pour la saison. Les milieux les plus sensibles sont les affluents de l'Orb (l'Orb étant lui soutenu par la retenue des Monts d'Orb) et la totalité du bassin versant de l'Hérault (Lergue comprise).

La situation d'alerte est avérée et un arrêté de restriction vient d'être signé par le Préfet.

Les mesures concernent tous les usages de l'eau :

⇒ **Notamment sont interdits**

- le remplissage des piscines privées
- le lavage des véhicules en dehors des stations professionnelles
- les fontaines en circuit ouvert
- l'arrosage des terrains de sports
- entre 8h et 20h : l'arrosage des pelouses et espaces verts et des golfs

⇒ **Les activités industrielles** devront limiter leur consommation d'eau **et les installations classées pour la protection de l'environnement** (ICPE nomenclature autorisation) devront respecter leur dispositif prévu en cas de sécheresse.

→ **VIGILANCE généralisée sur le reste du département**

Tous les autres bassins versants sont classés désormais en vigilance. Il est nécessaire d'anticiper la dégradation de la situation afin d'éviter une situation d'ALERTE qui pourrait conduire à des restrictions de certains usages. L'eau étant l'affaire de tous :

- Il est donc recommandé aux collectivités d'être particulièrement vigilantes sur le fonctionnement de leurs systèmes d'assainissement, afin de ne pas aggraver les risques d'altération de la qualité biologique des cours d'eau,
- Il est également rappelé que TOUTES consommations d'eau individuelles doivent être raisonnées (remplissage des piscines, arrosage, bains, lavage divers, ...).

Telles sont les conclusions du dernier comité sécheresse¹ réuni en configuration de veille pour faire le point sur l'état des ressources en eau dans le département de l'Hérault.

Le comité sécheresse fera un nouveau bilan de situation le 1 juillet 2011, et pourrait proposer de nouvelles restrictions, si les conditions estivales de ces derniers jours se maintenaient.

¹ Le comité sécheresse, animé par la DDTM, est composé des services de l'Etat, d'Etablissements, de collectivités territoriales compétentes en gestion de la ressource et d'usagers